

Haut Conseil de L'Age : une suppression inenvisageable

Les députés débutent le 8 avril l'examen d'un projet de simplification de la vie économique en commission spéciale un amendement visant à supprimer le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) a été voté.

L'AD-PA invite solennellement les députés à ne pas suivre l'avis de la Commission.

En effet tout d'abord le Haut Conseil de l'Âge inclus dans le Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge est le lieu de la représentation des organisations de retraités et personnes âgées ; ainsi ce conseil a été créé par suppression du Comité national des retraités personnes âgées. La suppression du Conseil de l'Âge serait donc un grave recul dans la représentation des plus âgés au moment où il faudrait certainement élargir cette représentation aux personnes âgées vulnérables accompagnées à domicile ou en établissement.

Par ailleurs le Haut Conseil permet d'échanger entre représentants des retraités, des professionnels, et des pouvoirs publics.

Depuis sa création le Haut Conseil sous la présidence de Bertrand Fragonard puis de Jean-Philippe Viquant a établi des rapports de qualité amenant toutes les parties prenantes à collaborer dans une logique efficace de coopération et d'échange pluraliste.

A la différence d'autres organismes le Haut Conseil n'apporte pas des procédures administratives supplémentaires mais vise à éclairer et orienter la réflexion et l'action de chacun dans la société pour un coût de fonctionnement très modeste au regard des honoraires versés à certains cabinets conseils dénoncés par les sénateurs.

Cette année le Haut Conseil va travailler notamment à la lutte contre l'âgisme et l'adaptation du vocabulaire, l'organisation des établissements et des services à domicile pour personnes âgées et la place des retraités dans la société.

Seul lieu de réflexion et d'échanges sur la vieillesse et le vieillissement le Haut Conseil est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie tout comme à la construction des politiques publiques de cohésion sociale et intergénérationnelle et sa disparition serait une perte grave.

Pierre ROUX
Pascal CHAMPVERT



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)